

Une mutuelle accessible à tous

Publié le 26/10/2015 par Philippe Charbonneau



Christiane Bourseau et Francine Conte ont accueilli Hubert Leroy, correspondant local d'Actiom, l'association qui propose une complémentaire santé. © Photo DR

À l'image de 430 autres communes en France, dont 16 en Haute Gironde, la municipalité de Virsac vient d'adhérer par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS) au dispositif « Ma commune, ma santé » en partenariat avec l'association Actiom. Le but est d'améliorer l'accès aux soins des habitants ne pouvant pas adhérer à une mutuelle.

« Ce système vise à favoriser le retour aux soins et à une mutuelle pour certains grâce à une mutuelle de groupe avec des cotisations allégées de 20 à 40 % par rapport à une complémentaire individuelle », indique Christiane Bourseau, maire de la commune.

Pour les exclus

À partir du 1er janvier prochain, une complémentaire de santé collective sera obligatoire pour tous les salariés, mais elle ne concerne pas certaines catégories de la population : retraités, chômeurs, autoentrepreneurs, artisans, commerçants agriculteurs, professions libérales.

Cette opération « Ma commune, ma santé » permet à toutes ces catégories d'accéder à une mutuelle de groupe. « Chacun pourra adhérer à partir de 18 ans, et trois niveaux de garanties sont proposés par les mutuelles retenues, Miel santé, pavillon prévoyance et Smatis. »

Tous les renseignements et les dossiers de souscription sont disponibles en mairie de Virsac aux heures et jours d'ouverture ainsi que le mardi matin sur rendez-vous lors de la permanence de Francine Conte responsable du CCAS. Les habitants peuvent également contacter Hubert Leroy responsable local de Actiom au 06 80 62 14 00.

Philippe Charbonneau